



# Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2022

## INTRODUCTION

La première Opération de Développement Rural, approuvée par le Gouvernement wallon le 13 septembre 2007, est arrivée à échéance le 13 septembre 2017. S'en est suivi la rapide volonté communale de lancer une seconde Opération de Développement rural, amorcée en 2018.

Notons que deux conventions déjà octroyées par la DDR en faveur de deux projets du premier PCDR sont restées ouvertes en fin de cette première ODR :

- La seconde phase du projet 1.1 relative à la revalorisation du centre de Louveigné, en collaboration avec le SPW Routes et Bâtiments. Il avait été convenu avec M. J.-F. COLLIN lors du comité d'accompagnement du 11 décembre 2018, d'organiser par la suite une réunion de concertation entre la Commune, le GREOVA, le SPW Routes et Bâtiments et le DR. Suite à des échanges d'emails avec la Direction des Routes, la Commune attend un retour de cette dernière pour lancer un marché conjoint afin de réaliser une nouvelle étude du réaménagement de la rue du Pérréon et finaliser totalement cette fiche.
- Le projet 1.4 relatif à l'aménagement convivial du centre de Damré en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont, en collaboration avec le CGT. La Commune a émis le souhait, auprès de la Direction du Développement rural, d'abandonner la convention pour Damré, dans le cadre de sa première ODR.

Depuis 2018, le GREOVA a poursuivi son travail quant à ses missions pour cette seconde opération de développement rural : Auteur de programme et Organisme accompagnateur. La partie 1 du PCDR (*Analyse socio-économique*) a été présentée à la population en juillet 2018 et les parties 2 et 3 du nouveau PCDR ont ainsi pu suivre (Consultation citoyenne et Diagnostic partagé) début 2019. La CLDR s'est réunie pour la première fois en juin 2019 et une première série de quatre groupes de travail thématiques a vu le jour en septembre 2019. Les groupes de travail se sont, à maintes reprises, réunis jusqu'en juin 2021 où ils ont abouti à des intitulés de fiches-projets bien définis. Ceux-ci ont été présentés et priorisés en lots lors de la CLDR du 2 février 2022. Ce qui a permis, lors de la seconde CLDR de 2022, aux membres de la CLDR de classer les différentes fiches-projets au sein même des lots. Les fiches-projets sont définies et la Commune peut procéder à la désignation d'un bureau d'études pour les pré-études nécessaires aux fiches-projets du lot 1.

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2013 <sup>1</sup> PwDR 2014-2020 : M 7.4			
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W.		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2013 <sup>2</sup> PwDR 2014-2020 : M 7.4			
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W.		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

<sup>2</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>3</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4				

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				

Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué <sup>4</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		

<sup>3</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>4</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>5</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

<sup>5</sup> A titre d'exemple

*Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...*

*Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...*

*Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

*Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerc.)*

*M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi*

#### **ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

<b>Année de l'installation de la CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</b>
2019	2019	2019	2019
<b>Date des réunions durant l'année écoulée</b>	02/02/2022	<b>Nombre de présents</b>	10 participants
	22/06/2022		7 participants
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
Les deux réunions de la CLDR en 2022 se sont réunies dans le cadre de la seconde ODR, les fiches-projets ont été priorisées au sein même des lots. Des fiches-projets du lot 0, de la nouvelle ODR, ont déjà vus le jour en 2022 (ex. : charte de la ruralité).			

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS**

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
Année rapport annuel + 2 ans	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
Année rapport annuel + 3 ans	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/



